REPUBLIQUE FRANÇAISE **2025/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

PROJET DE DELIBERATION

Séance du 27 mars 2025

DCM N° 25-03-27-9

Objet : Appel à candidature - Résidence d'auteur POURSUITE - édition 2026.

La Ville de Metz est inscrite depuis 2019 au réseau des Villes créatives de l'Unesco au titre de la Musique. A ce titre, elle mène, non seulement dans le domaine musical mais dans tous les domaines artistiques, des actions de soutien à la création sous toutes ses formes, aussi bien professionnelle qu'amateur. Parmi ces actions se détache la résidence d'artiste *Poursuite*.

Pour soutenir la poursuite de l'activité de création de jeunes artistes, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz organisent chaque année depuis 2022 une résidence d'artiste de plusieurs semaines. Intitulée *Poursuite*, elle vise à donner à l'auteur d'une première œuvre significative (premier roman…) des conditions favorables à la création d'une seconde. Après, l'écrivain Jérémy Bracone auteur de Danse avec la foudre (édition L'iconoclaste) accueilli en 2022, puis Marie Mirgaine, autrice-illustratrice pour la jeunesse accueillie en 2023, Hélène Laurain, autrice de Partout le feu (Edition Verdier) accueillie en 2024 et l'auteur-illustrateur pour la jeunesse Romain Bernard en 2025, les Bibliothèques-Médiathèques de Metz souhaitent accueillir un auteur de premier roman en 2026.

Cette résidence vise à donner à un auteur émergent des conditions favorables à la création d'une nouvelle œuvre. En parallèle, un parcours de médiations composé, entre autres, d'animations culturelles, est organisé avec l'artiste accueilli au fil de la résidence.

Par ailleurs, la ville de Metz, labellisée « ville 100% éducation artistique et culturelle », mobilise la communauté éducative et le secteur culturel dans une véritable dynamique de projets innovants pour mettre en œuvre les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle.

En 2023, dans le cadre du programme de coopération INTERREG 2021-2027 en Grande Région, elle a impulsé le projet « GRACE » (Greater Region Artistic and Cultural Education) qui a permis la constitution d'un réseau de partenaires culturels et éducatifs transfrontaliers et la définition d'un plan d'actions collectif visant à généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région sur la période 2024-2026. C'est pourquoi plusieurs partenaires du réseau GRACE agissant dans le champ des arts littéraires sont associés à cet appel à projets.

Afin de sélectionner l'écrivain qui sera accueilli en résidence de février à avril 2026, un appel à candidature sera organisé au printemps 2025.

Le soutien financier de la DRAC Grand Est et de la Région Grand Est sera sollicité au titre du dispositif de résidence d'auteur associé. La ville de Metz versera à l'auteur sélectionné la somme de 2 000 euros net par mois pour son travail de création littéraire, les lectures publiques et sa participation aux actions culturelles.

Afin de pouvoir lancer l'appel à candidature pour la résidence *Poursuite*, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver l'appel à candidature pour la résidence Poursuite 2026 ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter tout soutien financier pour la résidence Poursuite 2026.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU l'appel à candidature pour la résidence *Poursuite* 2026,

CONSIDERANT l'inscription de la Ville de Metz au réseau des Villes créatives de l'Unesco,
CONSIDERANT les développements et les évolutions des bibliothèques et médiathèques de Metz dans le cadre de la mise en œuvre depuis 2021 du Projet culturel, scientifique, éducatif et social du service,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** l'appel à candidature visant à sélectionner l'écrivain qui viendra en résidence au sein des Bibliothèques-Médiathèques de Metz de février à avril 2026.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions favorisant le financement de la résidence d'auteur prévue en 2026.

Service à l'origine de la DCM : Bibliothèques-Médiathèques Commissions : Commission Culture Référence nomenclature «ACTES» : 8.9 Culture

APPEL A CANDIDATURE

Résidence d’auteur POURSUITE

Résidence d’écriture dans les Bibliothèques-Médiathèques de Metz

Édition 2026

Bibliothèques-Médiathèques de Metz
1 cour Elie Fleur
57000 METZ

PRÉAMBULE

L'accueil d'une ou d'un auteur en résidence à Metz, ville créative UNESCO, au sein des Bibliothèques-Médiathèques est une volonté pour le réseau d'être identifié comme un territoire de création littéraire. Ayant à cœur de valoriser les nouvelles écritures, les voix singulières, auprès de tous les publics, les Bibliothèques-Médiathèques développent depuis octobre 2017, un axe de programmation autour des « premières fois ».

La résidence d'écriture POURSUITE soutient une ou un primo-romancier en offrant la possibilité à une ou un auteur d'amorcer, de développer ou de finaliser l'écriture de son deuxième roman.

OBJECTIFS

- Favoriser la création littéraire et artistique
- Offrir à une ou un auteur ayant déjà publié un premier roman les conditions favorables à la création ou au développement d'une œuvre
- Permettre à un public diversifié de découvrir la richesse de la création littéraire contemporaine, favoriser la rencontre de l'auteur avec le public
- Donner le goût de l'écriture, de l'écoute et de la lecture à différents publics
- Fédérer différents acteurs culturels et éducatifs de la ville autour d'un projet commun
- Favoriser la rencontre avec d'autres artistes et des structures culturelles et artistiques locales

CONDITIONS D'ACCÈS À LA RÉSIDENCE D'ÉCRITURE 2026

Cette résidence s'adresse aux primo-romanciers engagés dans une démarche de deuxième publication d'un ouvrage de fiction.

Peuvent faire acte de candidature les auteurs ayant déjà publié un premier roman en langue française à compte d'éditeur depuis moins de 3 ans (de janvier 2022 à mars 2025), tiré à plus de 500 exemplaires et encore disponible, et qui portent un projet d'écriture de roman à destination d'un public adulte.

DURÉE ET IMPLANTATION DE LA RÉSIDENCE 2026

L'offre culturelle messine est riche et s'attache à s'adresser à tous les publics sur tout le territoire en s'appuyant sur un réseau dense de structures culturelles complémentaires et diverses. Metz est engagée dans une politique au long terme visant à faire de la culture et de la création des leviers de développement durable et solidaire. L'offre culturelle messine est également ponctuée de festivals et d'évènements, comme le festival littéraire « Le Livre à Metz » et le festival international d'arts numériques « Constellations de Metz ».

Les Bibliothèques-Médiathèques de Metz sont un réseau de 6 établissements répartis dans les différents quartiers de la ville et sont riches de fonds patrimoniaux remarquables.

Les Bibliothèques-Médiathèques de Metz ont à cœur de permettre l'accès de tous à la culture et à l'information par les collections qu'elles proposent et un programme varié d'actions culturelles.

La résidence POURSUITE dure deux mois et se clôture au moment du festival « Le Livre à Metz » (www.lelivreametz.com) qui a lieu tous les ans au mois d'avril.

Cela suppose que l'écrivain soit disponible pour séjourner à Metz pendant cette période et libre d'autres engagements professionnels ou personnels.

ACTIVITÉS

- Temps personnel dédié à la création (70 %)
- Temps de médiation (30 % représentant entre 15 et 20 rendez-vous) :
    - soirée de lancement de la résidence (carte blanche)
    - ateliers de lecture ou d'écriture, rencontres publiques…
    - soirée de clôture de la résidence : construite autour d'une lecture publique de l'un des textes de l'auteur (écrit ou non pendant la résidence)

LIEU D'HÉBERGEMENT

Un appartement situé au centre-ville de Metz, bien équipé, doté d'un espace de travail et d'une connexion Wifi.

FINANCEMENT

La ville de Metz verse à l'auteur la somme de 2 000 euros net par mois pour son travail de création littéraire, les lectures publiques et sa participation aux actions culturelles. Cette somme sera versée en deux fois selon des modalités à préciser ultérieurement et s'effectuera par virement sur le compte bancaire de l'auteur, après dépôt d'une facture sur Chorus Pro (https://chorus-pro.gouv.fr). La rémunération sera déclarée en droits d'auteur.

DÉPLACEMENTS

Prise en charge de 2 allers-retours maximum pour l'auteur depuis son lieu de résidence habituel (dont 1 pendant la résidence). Prise en charge des déplacements dans la ville.

DOSSIER DE CANDIDATURE

La sélection de l'auteur est réalisée par un jury composé de professionnels du secteur culturel local, des membres des structures organisatrices et des institutions partenaires, sur présentation d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

• CV et bibliographie

• Fiche administrative (en annexe)

• Contrat d'édition

• Fichier PDF du 1er roman publié par l'auteur

• Revue de presse du 1er roman publié par l'auteur

• Lettre de motivation présentant :

- le parcours de l'auteur

- ses motivations au moment de la résidence : travail d'écriture en cours ou en projet

- son expérience en termes de médiation et d'animation

- ses propositions d'actions de médiation pendant la résidence (ateliers de lecture ou d'écriture, rencontres publiques…), pistes de partenariats sur le territoire messin et public ciblé

- formes de la soirée de lancement et de la soirée de clôture envisagées

Les documents sont à transmettre par voie électronique uniquement, sous la forme d'un dossier en format numérique (document pdf). En cas de fichiers volumineux, merci de bien vouloir privilégier les transferts de fichiers par wetransfer (dropbox exclu). Il est impératif que l'intitulé des fichiers qui composent le dossier commence par votre nom suivi du nom du document (ex : pour le participant M. Dupont : "dupont_cv.pdf").

CANDIDATURE

Date limite de transmission des candidatures : 31 mai 2025 à minuit

À adresser aux bibliothèques-médiathèques de Metz par mail aux adresses suivantes :

milly@mairie-metz.fr / cvosgien@mairie-metz.fr

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE :

Début avril 2025 : publication de l'appel à candidature

31 mai 2025 à minuit : date limite de dépôt des candidatures

Juin : examen des candidatures et choix de l'auteur

Juillet/septembre : définition des grands axes de la résidence et de son volet médiation par l'auteur et les BMM. Rencontre avec les partenaires.

Février 2026 : ouverture de la résidence d'écriture

Pendant le festival « Le livre à Metz » 2026 : clôture de la résidence

CONTACT

Margaux Illy milly@mairie-metz.fr

Cédric Vosgien cvosgien@mairie-metz.fr

Site Internet de la résidence : http://residencepoursuite.bmmetz.fr/

VILLE DE METZ
Bibliothèques Médiathèques

Fiche administrative
Résidence POURSUITE

Etat civil :

Nom : _____

Prénoms : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Tél mobile : _____

Courriel : _____

Adresse : _____

_____

Emploi dans la profession artistique : _____

Statut juridique :

❒ artiste-auteur :

Qui paie les charges sociales ?

❒ je dispose d'une dispense de précompte et réglerai les charges sociales ;

> je joins le justificatif de l'URSSAF au questionnaire

❒ je charge la Ville de Metz de régler les charges sociales à l'URSSAF > je fournirai un devis détaillé :

- Montant de la rémunération brute,
- TVA éventuelle,
- Détail des charges sociales à régler à l'URSSAF,
- Montant net à payer par le diffuseur.

(outil d'aide au calcul des charges sociales : https://www.sgdl.org/sgdl-accueil/services-de-la-sgdl/la-remuneration/la-calculette-des-droits-d-auteurs)

Numéro d'inscription à l'Agessa : .....

Numéro d'inscription à la Maison des artistes.....

N° immatriculation Sécurité sociale : _____

(joindre une copie de votre attestation de droits)

N° URSSAF : _____

N° SIRET : _____